



Organisation de soirée payante avec alcool

Par **FOUILLEUL**, le **07/03/2011** à **21:16**

Bonjour, rn j'ai racheté une ancienne discothèque que nous allons transformer en centre de formation rn j'aimerais faire une dernière soirée avec alcool et entrée payante en guise de soirée revival avant travaux rn Je ne souhaite faire qu'une seule soiréern je possède le lieu , je ne possède pas de licence ni d'association j'ai une entreprise avec évidemment une RC rn Quelles sont les risques à organiser une telle soiréern merci

Par **mimi493**, le **07/03/2011** à **22:41**

Vendre de l'alcool sans licence ? rn Déjà, votre RC ne fonctionnera pas pour une activité illégale. rn Vous risquez amende, fermeture, privation des droits civiques et familiaux (entre un an et 5 ans), interdiction professionnelle, vente aux enchères du fond etc. rn Sans compter votre manque d'expérience, donc vous risquez de ne pas savoir respecter certaines interdictions (vente aux mineurs, vente à des gens manifestement ivres d'où une responsabilité civile et pénale s'ils ont un accident en sortant de chez vous), ni savoir gérer d'éventuelles bagarres etc. rn Vous organisez un évènement, donc vous devez assurer la sécurité, le sanitaire, les normes incendie etc. (rien ne dit que la discothèque était aux normes incendie, connaissez-vous le plan d'évacuation des lieux, est-ce que les extincteurs sont aux normes etc.) rn Ce que vous prévoyez est très dangereux, vous pourriez le payer toute votre vie, et tout perdre.

Par **FOUILLEUL**, le **08/03/2011** à **08:22**

Merci de votre réponse même si elle n'est pas positive concernant l'accueil du public il s'agit déjà d'un ERP et nous sommes également un ERP. Concernant les bagarres je voulais prendre une société de sécurité. Concernant la vente d'alcool je ne voulais que faire payer une participation aux frais à l'entrée de la discothèque avec deux ou trois tickets de consommation. J'aurai pu aussi faire un système de pré inscriptions pour la soirée. Je voudrais en fait le transformer en inauguration ou en soirée privée. Le risque est il toujours aussi grand ? Merci

Par **miac**, le **08/03/2011 à 08:31**

Bonjour, par vos questions il est évident vous attendez une réponse qui vous satisfasse comme si cela allait tout solutionner, vous voulez sauter d'un avion sans parachute en espérant tomber sur un lit de paille. Faites le vous avez une petite chance de vous en sortir. Bonne journée

Par **mimi493**, le **08/03/2011 à 14:55**

[citation]Le risque est il toujours aussi grand [/citation] oui, vous vendez toujours de l'alcool illégalement. Le fait de faire ce que vous décrivez, n'est toujours pas une soirée privée. Une soirée privée, c'est entre vos amis, c'est un mariage. Vous faites venir des inconnus, vous les faites payer, c'est public. Pour l'assurance, vous allez les voir, vous leur annoncez votre projet et vous leur demandez confirmation. Écrivez que vous êtes couvert.

Par **chris_ldv**, le **08/03/2011 à 16:13**

Bonjour, Dans une situation telle que celle que vous décrivez le plus simple est de créer une association (simple déclaration en mairie) pour laquelle les services fiscaux tolèrent l'organisation d'une fête dont l'entrée est payante par an. Vous devez souscrire une assurance adaptée pour l'organisation de cet événement ... ou vous devrez personnellement assumer tous les conséquences financières dans l'hypothèse où votre responsabilité est mise en cause: accident, incendie etc ... Cordialement,

Par **SHEKS**, le **19/03/2012 à 00:22**

bonjour je souhaite organiser des soirées payantes de types caribéennes américaines, soirées qui n'est pas habituelles dans ma ville et j'ai le sentiment sincère que cela va fonctionner cependant je voudrais ne pas m'attirer des ennuis et avoir une estimation réelle des achats des boissons alcoolisées ou non pour environ deux cents personnes (exemple faut-il que j'aille voir un grossiste pour que les couts soient moindres) je souhaite organiser des soirées en ce concept car je pense pouvoir arriver à embarquer tout le monde sur l'île de l'élégance festif le tps d'une soirée. je souhaiterais également grace à ces soirées devenir organisatrice de soirée professionnelle en rapport avec mon concept pr plus tard si tout se passe bien avec tout le

benefice ouvrir une boite de nuit ce qui serait mon reve. aider moi à realiser mon reve et montrer moi les bonnes etapes pour que je puisse realiser ma quete. jattends vos conseils et astuces . merci

Par **norah**, le **11/03/2013** à **17:18**

bonjour,rnj'organise une grande soirée PUBLIQUE pour le lancement de mon site internet. Je me suis mise en eurl. rnPour la soirée je fais payer l'entrée: il y aura un défilé de mode et un spectacle de gogo danseurs + une boisson offerte.la salle ou se déroule la soirée n'a pas la licence 4.rnmes questions:rn-1/ si j'offre une boisson (comprise dans le prix) puis-je proposer au choix un cocktail (base rhum blanc donc alcool soumis à licence 4 mais je ne le vend pas) et jus de fruits non alcoolisésrn-2/ au cour de la soirée je souhaite vendre des boissons alcoolisées et non alcoolisées: on me parle de débit de boisson temporaire mais il me semble que cela ne concerne que la licence catégorie 2.rn-3/ dois je me mettre en association pour organiser cette soirée (sachant que l'objet social de mon eurl est justement d'organiser régulièrement des soirées genre "afterwork apéro..."rnd'avance merci!

Par **gisounette**, le **05/02/2015** à **13:19**

J organise une soiree ladies privee que sur invitation et bien sur payanternll y aura de l alcool et dj rnQue faire pour me proteger ?.....rnMerci rnGisele